

LA SURVEILLANCE AQUATIQUE EN SITUATION DE COVID-19

POUR LES MEMBRES AFFILIÉS
DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

22 JUIN 2020

 SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE EN SITUATION DE COVID-19

- Fonctionnement du webinaire
 - Questions & Réponses
- Société de sauvetage
 - En mode télétravail
 - Reprise graduelle
- Cours en suspens
- Validité des brevets
- alerte@sauvetage.qc.ca



**LA SOCIÉTÉ DE
SAUVETAGE
FAVORISE LES
INTERACTIONS
SÉCURITAIRES
AVEC L'EAU AFIN
DE PRÉVENIR LES
NOYADES ET
AUTRES
TRAUMATISMES**



LA SURVEILLANCE AQUATIQUE EN CONTEXTE DE COVID-19 - CONCERTATION ET RECHERCHE

- Méthodologie et recherche
- Concertation et collaboration

Partenaire Santé et Sécurité au travail :



Association paritaire
pour la santé et
la sécurité du travail,
secteur «affaires municipales»



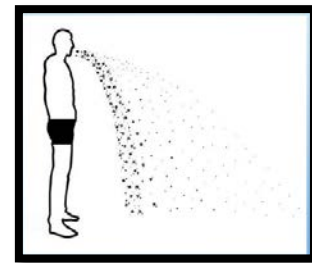
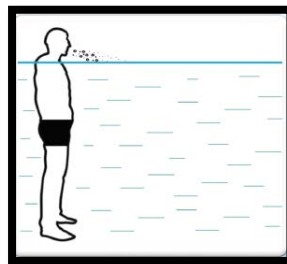
DANS CE WEBINAIRE

- 1) La Société de sauvetage en situation de COVID-19
- 2) Surveillance aquatique et COVID-19 : un travail de concertation et de recherche
- 3) Bulletins d'information de la Société de sauvetage
- 4) Modes de transmission potentiels de la COVID-19 dans un lieu de baignade
- 5) Capacité d'accueil en contexte de pandémie
- 6) Modèle d'activité : accueil des groupes d'enfants
- 7) Mesures de prévention
- 8) POSS : équipements à prévoir
- 9) Premiers secours et réanimation lors de noyade
- 10) Période de Questions : utilisez le Q&R

MODES DE TRANSMISSION DE LA COVID-19 DANS UN LIEU DE BAINNADE

Personne à personne (principal mode de transmission)

- Par des gouttelettes
 - Expulsés par la bouche ou le nez
 - Parler, tousser ou éternuer
 - Se retrouve sur les surfaces ou dans l'eau



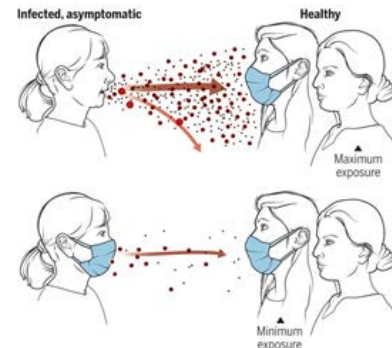
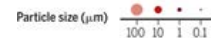
Surfaces (risque mineur)

- Objets : ballons, planches aquatiques
- Objets de sécurité : VFI
- Équipement de secours : bouées tubes, aquaplanes
- Chaises, bancs, casiers dans les vestiaires
- Chaise de surveillance

Eau (risque faible)

Masks reduce airborne transmission

Infectious aerosol particles can be released during breathing and speaking by asymptomatic infected individuals. No masking maximizes exposure, whereas universal masking results in the least exposure.



GRAPHIC: V. ALTOUNIAN/SCIENCE

QUALITÉ DE L'EAU

Quelles est la survie du SARS-CoV-2 dans l'eau?

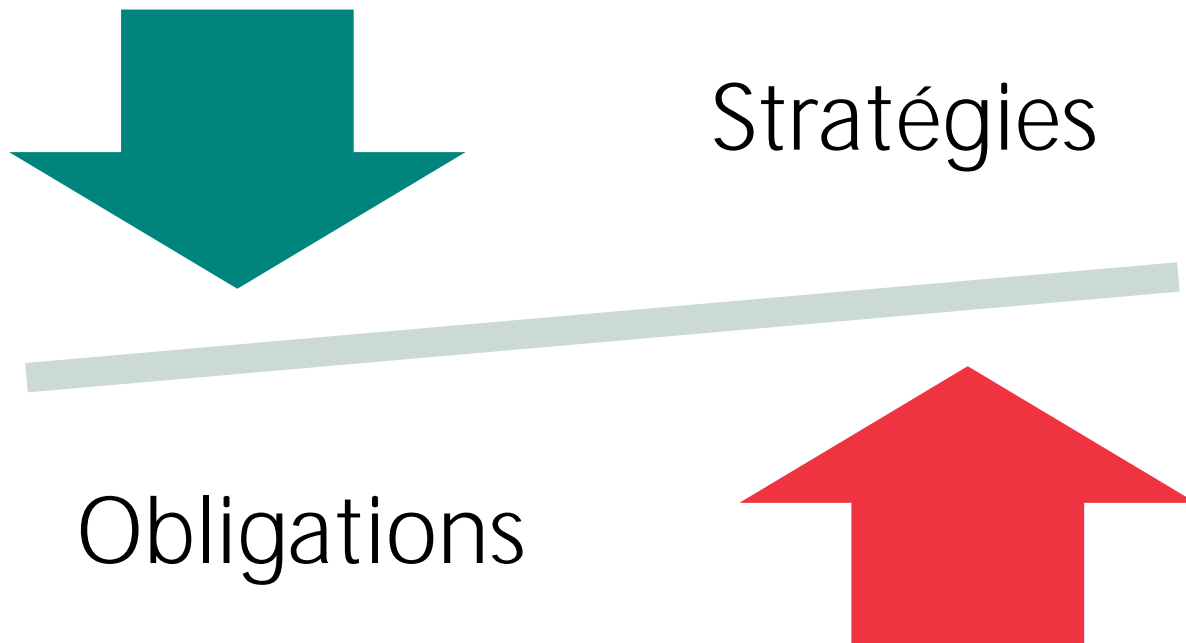
- Le **virus est sensible** et l'eau traitée des piscines ne facilite pas la survie du virus
- **Risque faible en plage** en raison de la forte dilution

« Le principal risque de transmission de la COVID-19 dans les lieux de baignade demeure la proximité étroite avec une personne infectée »

Mesures de prévention

- Prise de la douche
 - À la maison
 - À la piscine (distanciation 2 m)
- Chlore : 0.8 à 3.0 ppm (extérieur)
- pH : 7,2 à 7,8
- Situations de fermeture obligatoire lorsque requis
- Suivre les données du registre de la qualité de l'eau

RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE



GESTION DE LA SÉCURITÉ

La Société de sauvetage est reconnue comme un leader dans le développement des normes pour les activités dans l'eau, sur l'eau et près de l'eau. Par le biais de sa Commission des normes de sécurité, la Société établit des normes nationales pour les environnements aquatiques et clarifie les règlements provinciaux et territoriaux en vigueur.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision. L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et exploitants de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.

Les divisions de la Société aident les gestionnaires d'installations aquatiques à maintenir et améliorer la sécurité des piscines et des opérations des plages. Les représentants des divisions effectuent sur demande des audits sur la sécurité, et ils agissent comme témoins experts dans des causes juridiques impliquant la sécurité aquatique. Certaines divisions sont aussi les hôtes de symposiums sur la sécurité destinés aux gestionnaires d'installations aquatiques.

[Norme pour les installations aquatiques](#)

[Norme pour les piscines](#)

[Norme pour les plages](#)

[COVID-19](#)

<https://www.lifesaving.ca/safety-management-services-fr.php>



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

GESTION DE LA SÉCURITÉ

Depuis l'apparition de la COVID-19, la Société de sauvetage Canada suit de très près la progression du virus au Canada et dans le monde. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a recommandé des stratégies qui permettront de réduire et retarder la transmission et la vitesse d'apparition des cas pour retarder et réduire le pic d'activité du virus dans la collectivité.

La Société de sauvetage Canada continuera de suivre de près la situation et d'actualiser l'information au fur et à mesure que celle-ci évolue.

COVID-19 communique - mars 17

COVID-19 prolongement de la validité des certificats - avril 21

Bulletin d'information - Recommandations sur les premiers secours et la réanimation - mai 15

Bulletin d'information - Nettoyage, décontamination et gestion de la qualité de l'eau dans les installations aquatiques - mai 15

Bulletin d'information - Recommandations pour la réouverture progressive - mai 15

Bulletin d'information - Recommandations sur la formation du personnel - mise à jour mai 28

Lignes directrices en vue de la réouverture progressive - mai 28

Reprise sécuritaire des activités sportives communique - mai 28

<https://www.lifesaving.ca/covid-19-fr.php>

BULLETINS D'INFORMATION

- Minimiser les risques en cas d'intervention
- Nettoyer et désinfecter les espaces publics
- Gestion de la qualité de l'eau
- ÉPI pour le personnel aquatique
- Directives pour la formation du personnel (surveillance, premiers secours et RCR)

LIGNES DIRECTRICES

- Calendrier
- Personnel et installations
- Équipement des employés
- ÉPI
- Admission
- Accès aux installations
- Livraisons
- Communications
- Toilettes
- Plongeurs, glissoires, cordes à tarzan
- Pataugeoires
- Aires de jeux (jeux d'eau)
- Parcs aquatiques
- Bains tourbillons, saunas et bains vapeur
- Programmation aquatique
- Équipement des baigneurs
- Baignade récréative
- Natation en longueur/couloir
- Camps de jour
- Cours de natation / de mise en forme

GUIDE RpIA

GUIDE DE RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES
INSTALLATIONS AQUATIQUES EN CONTEXTE COVID-19



www.araq.net section « Info COVID-19 »

CAPACITÉ MAXIMALE DE BAIGNEURS

Revue de ce qui est actuellement proposé dans le monde :

- 7 mètres carrés
- 10 mètres carrés
- 50 % de réduction de la capacité habituelle
- 1 nageur par corridor
- Nage en cercle
- Fermeture obligatoire

CAPACITÉ MAXIMALE DE BAIGNEURS

Outil d'aide au calcul de la capacité d'accueil

Nous proposons une approche « pratique » qui tient compte des installations, des activités et de la clientèle.

Il faut s'assurer que les baigneurs puissent circuler dans l'eau et avoir de l'espace afin de pratiquer leur activité.

CAPACITÉ MAXIMALE DE BAIGNEURS

Outil d'aide au calcul de la capacité d'accueil (Québec)

Pour la pratique de la nage en longueur :

- 10 mètres carrés par baigneur
- Si le bassin d'eau contient des corridors: les baigneurs doivent nager dans 2 corridors (aller dans le premier corridor et retour dans le second corridor)
- Baigneurs provenant d'une même adresse par corridor
- Promouvoir l'étiquette du baigneur : Le nageur désirant dépasser touche le pied du nageur en avant l'invitant à se positionner dos pendant qu'il se fait dépasser.

CAPACITÉ MAXIMALE DE BAIGNEURS

Outil d'aide au calcul de la capacité d'accueil

Pour la pratique de la baignade libre :

- 7 mètres carrés par baigneur

CAPACITÉ MAXIMALE DE BAIGNEURS

Outil d'aide au calcul de la capacité d'accueil

De façon générale, lorsque l'opérateur détient un niveau de confiance élevé face au respect des règles de distanciation physique, il peut appliquer les ratios suivants :

- Vestiaires : 5 mètres carrés par baigneur
- Sur la plage, respecter le 2m de distance entre les usagers.

La capacité accordée pour les baigneurs hors de l'eau ne doit pas dépasser ce qui peut être observé habituellement. Par exemple, si le temps de baignade est limité à 1 heure, il y aura peu de baigneurs à l'extérieur de l'eau et ceux-ci devraient être exclus du calcul.

ACCUEIL DES BAIGNEURS

Autodiagnostic, des usagers et de votre personnel :

1 symptôme parmi ceux-ci	OU	2 symptômes parmi ceux-ci
<ul style="list-style-type: none">• Apparition ou aggravation d'une toux• Fièvre (température de 38 °C et plus, température prise par la bouche)• Difficulté respiratoire• Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût		<ul style="list-style-type: none">• Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit)• Mal de gorge• Diarrhée

Pour les usagers et le personnel de piscine qui ne sont pas atteints par la COVID-19, mais qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19 : ne pas fréquenter les lieux de baignade et attendre au moins 24 heures après la fin de leurs symptômes avant de fréquenter à nouveau les lieux.

Toute personne qui présente l'un ou plusieurs de ces symptômes ou ayant été en contact avec une personne infectée ou qui pourrait l'être est invitée à communiquer avec la ligne d'information COVID-19 au 1 877 644-4545.

LA SÉCURITÉ À LA PISCINE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE



Porter un masque
hors de l'eau



Pas de masque
dans l'eau

Si vous avez des symptômes,
restez à la maison!

DISTANCIATION PHYSIQUE



Distance de 2 mètres sauf pour
les membres d'une même famille
(enfant à portée de main)



2 mètres
même en jouant



2 mètres
dans les vestiaires



Nager en
sens unique



2 mètres dans
la file d'attente



Surveiller les
jeunes enfants



Choisir de nager
dans la zone
appropriée



Garder la droite

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Régie
du bâtiment
Québec

LA SÉCURITÉ À LA PLAGE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE



Porter un masque
hors de l'eau



Pas de masque
dans l'eau

Si vous avez des symptômes,
restez à la maison!

DISTANCIATION PHYSIQUE



Distance de 2 mètres sauf pour
les membres d'une même famille
(enfant à portée de main)



Lavage des mains
avec savon
avant/après



Apporter vos
équipements



2 mètres
même en jouant



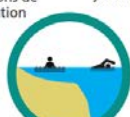
2 mètres
dans les vestiaires



2 mètres dans
la file d'attente



Garder la droite



Choisir de nager dans
la zone appropriée

Régie
du bâtiment
Québec

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

LA SÉCURITÉ AU PARC AQUATIQUE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE



Porter un masque
hors de l'eau



Pas de masque
dans l'eau

Si vous avez des symptômes,
restez à la maison!

DISTANCIATION PHYSIQUE



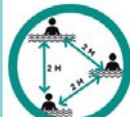
Distance de 2 mètres sauf pour
les membres d'une même famille
(enfant à portée de main)



Lavage des mains
avec savon
avant/après



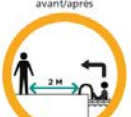
Apporter vos
équipements



2 mètres
même en jouant



2 mètres
dans les vestiaires



Courtoisie aux
points de
convergence



Suivre les
indications de
circulation



2 mètres dans
la file d'attente



Garder la droite



Surveiller les
jeunes enfants

Régie
du bâtiment
Québec

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

STRATÉGIES RECOMMANDÉES PAR L'INSPQ

Les stratégies peuvent varier d'un organisme à l'autre, notamment selon les directives locales.

À titre d'exemples, ces stratégies peuvent inclure:

- La mise en place d'un système de réservation ou d'un autre moyen permettant de limiter l'accès à un trop grand nombre de baigneurs ; ce système pourrait permettre également de dresser un registre des visiteurs (une personne par famille/groupe) afin de pouvoir retracer les personnes ayant visité les lieux au besoin (si éclosion par exemple);
- Prévoir, dans la mesure du possible, un point d'entrée et un point de sortie distincts;
- L'embauche d'un gardien posté à l'entrée pour limiter le nombre de personnes pouvant accéder au site et qui rappelle les consignes d'usage (ex. : distanciation physique et étiquette respiratoire);
- L'installation de panneaux informatifs à l'entrée et à divers endroits sur le site expliquant les consignes d'usage (ex. : lavage des mains, distanciation physique, interdiction d'entrée aux personnes présentant des symptômes);
- L'ajout de marques sur le sol à des endroits stratégiques (ex. : file d'attente à l'entrée de la plage) en vue de favoriser le respect de la distanciation physique;
- L'assurance que les sauveteurs dont la tâche première est de veiller à la sécurité des baigneurs ne se voient pas confier d'autres tâches (ex. : voir au lavage des mains des baigneurs);
- La prévision de mécanismes permettant d'isoler une personne présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 sur place et procéder au nettoyage des lieux ensuite.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3004-lieux-baignade-qr-covid19.pdf>

DÉSINFECTION : ÉQUIPEMENTS ET SURFACES

PRÊT D'OBJETS-LOCATION D'ÉQUIPEMENT

Jouets : ballons, chaudières, serpent de mer, etc.

En raison des risques de contamination des surfaces par les usagers qui pourraient être infectés.

De plus, ces objets ont parfois des surfaces poreuses qui les rendent plus difficiles à nettoyer.

En accord avec votre gestionnaire permettre aux baigneurs :

- d'apporter leurs propres accessoires de flottaison (flotteurs, ballons dorsaux, etc.).
- d'apporter leurs propres chaises pour les installations extérieures.

Si cela s'avérait impossible, nettoyer après chaque usage les chaises présentes sur le site.

Si la location d'équipements tels que les canots et les kayaks est maintenue, s'assurer de bien nettoyer les surfaces fréquemment touchées (ex. : pagaies, rames) après chaque utilisation.

PRÊT DE VFI

Pour des raisons de sécurité et pour prévenir la noyade, les vêtements de flottaison individuels (VFI) doivent demeurer accessibles.

Prêt de VFI en plage:

1. Immerger VFI dans solution eau de javel à 3 ppm 15 minutes : une goutte (0,06 ml) d'eau de Javel par litre d'eau potable.
2. Faire sécher rapidement

Note: Se référer à la procédure de l'INSPQ

page 10 du document suivant:

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3004-lieux-baignade-qr-covid19.pdf>

DÉSINFECTION : ÉQUIPEMENTS ET SURFACES

Nettoyer après chaque utilisation par un sauveteur

- Les chaises-miradors (en particulier les surfaces communes),
- Les bouées et les tubes de sauvetage
- Les aquaplanes

Éléments à retenir

- Le virus responsable de la COVID-19 peut survivre un certain temps, mais est facilement éliminé par la plupart des nettoyeurs et des désinfectants réguliers.
- Les nettoyeurs et les désinfectants habituels sont efficaces contre le virus de la COVID-19.
- Toujours suivre les instructions du fabricant pour l'utilisation de ces produits.
- Il est important de s'assurer d'un temps de contact suffisant du produit avec la surface à désinfecter. Ce temps de contact est habituellement précisé par le fabricant des produits.
- Les surfaces les plus fréquemment touchées par les baigneur sont plus susceptibles d'être contaminées.

ACCUEIL DES GROUPES D'ENFANTS

MESURES DE DISTANCIATION

Distanciation physique de 2 m

- Dans l'eau et
- Hors de l'eau

Stratégies

- Réduire la capacité
- Réservation pour 1h à 2h
- Accès aux toilettes
- Encourager à arriver déjà changé (pour réduire l'utilisation des vestiaires)

MESURES DE SÉCURITÉ

Stratégies

- Évaluer les habiletés de natation
- Informer les enfants des profondeurs de l'eau
- Prêt de VFI
- Encourager à apporter leur VFI
- Informer et former les accompagnateurs des enfants
- Crème solaire et douche

ACCUEIL DES FAMILLES

BAIGNADE LIBRE ET NAGE LIBRE

MESURES DE DISTANCIATION

Distanciation physique de 2 m

- Dans l'eau et hors de l'eau

Stratégies

- Réduire la capacité
- Réservation pour 1h à 2h
- Couloirs à sens unique
- Zone réservée à une famille

MESURES D'HYGIÈNE

- Baignade interdite si présence de symptômes : attendre au moins 24 h
- **Lavage des mains**
- Port du couvre visage :
 - ne pas le porter dans l'eau
- **Étiquette respiratoire**
- Ne pas avaler de l'eau
- Affiches règles d'hygiène
- Accès aux douches et aux toilettes

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

Surveillance aquatique

Balayage visuel

- Lunettes soleil polarisées

Positionnement et rotation

- Visibilité de l'ensemble du fond du bassin de manière constante
- À 2 m des baigneurs et des autres sauveteurs
- Lavage des mains avant chaque rotation
- Désinfection de la chaise (surface commune) et descente
- Se laver les mains après désinfection
- Masques : non nécessaire si surveillance et interventions à 2 m

Secours

sauvetage et réanimation

- Trousse de premiers soins
 - Gel alcoolique
 - Masque de poche avec filtre
 - Protection oculaire
 - Masque de procédure (chirurgicaux)
 - Gants
- Mannequins de sauvetage (entraînement)
- Aide de sauvetage permettant 2 m
 - Bouée tube, bouées torpilles, aquaplane



SAUVETAGE

VICTIME ENTRAIN DE SE NOYER

- Utiliser un aide de sauvetage qui permettrait de maintenir une distance de 2 m de la victime :
 - Ex. bouée tube/torpille ou aquaplane.
- Si contact nécessaire : en autant que possible de tenir loin du visage de la victime
- Observations de l'état de la victime après la noyade et réconfort :
 - Si on doit aller au local de premiers secours, le sauveteur devra enfileur un masque de procédure, une protection oculaire et des gants si la distance de 2 m ne peut être respectée.
- Le sauveteur doit se sécher incluant le visage et se laver les mains avant d'enfileur un masque de procédure.

PRISE EN CHARGE D'UNE VICTIME QUI NE RESPIRE PAS

- Remontée rapide tout en protégeant les voies respiratoires : utiliser une méthode de remorquage/portage pour maintenir une distance avec les voies respiratoires de la victime hors de l'eau.
- Sortie de l'eau - avec assistance : le sauveteur qui assiste doit porter: un masque de procédure, protection oculaire et des gants.
- Sortie de l'eau : une fois sortie de l'eau le sauveteur doit se sécher et enfileur un masque de procédure, des lunettes de protection et des gants pour effectuer l'évaluation (L'ABC) à distance sur la victime.
- Amorcer la réanimation selon la procédure d'intervention qui sera présentée.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI) ET INTERVENTION PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE POUR LA RÉANIMATION POUR LES SITUATIONS DE NOYADE

ÉPI	Situations	Interventions par ordre de préférence
-Masque de procédure -Gants -Lunettes -Masque de poche avec filtre antiviral	Noyade	#1 RCR à deux sauveteurs: <i>un sauveteurs tient le masque de poche avec filtre de manière étanche durant les compressions et les ventilations et effectue les ventilations (porte des lunettes de protection et des gants)</i> <i>un sauveteur effectue les compressions thoracique (porte un masque de procédure, des gants et une protection oculaire)</i>
		#2 RCR à un sauveteur: un masque de poche muni d'un filtre et d'une courroie serre-tête peut être placé sur le visage de la victime pour créer une étanchéité
		#3 Membres de la famille proche formés pour intervenir
	Pas une noyade	Adulte : Couvrir le visage de la victime; DEA; massage en continu (pas de ventilations). Enfants : RCR et ventilations avec un masque de poche avec filtre antiviral (DEA)

LA PROBABILITÉ QU'UNE VICTIME DE NOYADE SOIT PORTEUSE DE LA COVID-19 EST FAIBLE

RÉANIMATION



PREMIERS SECOURS

Pour toute les interventions de premiers secours suivre ces recommandations :

1. **Le sauveteur doit assurer sa propre sécurité en tout temps.** Il doit aussi assurer celle de la personne à secourir, si c'est possible, et celle des autres sauveteurs ou témoins présents sur les lieux.
2. Lorsque cela est possible, garder une **distance minimale de deux mètres avec la victime.**
3. Si une **intervention à moins de deux mètres** est nécessaire : **prendre les mesures appropriées** (sauf si dans l'eau), et porter un **masque de procédure** une **lunettes de protection** et des **gants**, et **jaquette (optionnel si on se change après les soins)**.
4. La **victime** est **encouragée à porter un masque de procédure** si elle le tolère.
5. **Après l'intervention de secours**, le sauveteur doit se débarrasser de façon appropriée de tout équipement de protection qu'il a utilisé et **se laver les mains** avant de poursuivre ses tâches.



COMMENT RETIRER DES GANTS



- 1** Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au niveau de la paume.



- 2** Écarter le gant de la paume en le tirant doucement vers les doigts pour éviter les éclaboussures. Le retourner sur lui-même.

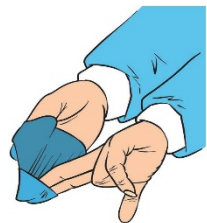
- 3** Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.



- 4** Glisser l'index et le majeur dénudés sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.



- 5** Écarter le gant de la paume en le tirant avec les doigts puis le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre. Puis jeter les gants dans le contenant approprié. Se laver les mains.



Comment le mettre et le retirer

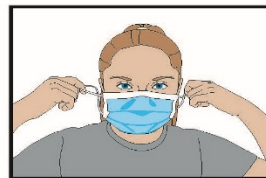
COMMENT METTRE LE MASQUE

1. SE LAVER les mains avant de prendre un masque
2. PASSER les courroies derrière les oreilles
3. DÉPLIER le masque du nez jusqu'au menton
4. S'ASSURER que le masque adhère aux joues
5. MODELER la pince nasale à la forme du nez



COMMENT RETIRER LE MASQUE

1. SE LAVER LES MAINS puis retirer le masque en saisissant les courroies
2. SE RELAXER LES MAINS après avoir retiré le masque



ATTENTION !



NE PAS
TOUCHER
le masque



NE PAS
RETIRER
le masque
pour parler
avec une
autre
personne

CHANGER DE MASQUE

- LORSQU'IL EST SOUILLÉ
- LORSQU'IL EST HUMIDE ET INCONFORTE
- SELON LES RECOMMANDATIONS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (ÉPI)

Pour certains pathogènes, les ÉPI peuvent être augmentés et la procédure revue.

ÉTAPES POUR METTRE LES ÉPI

PRÉPARATION

- ▶ S'assurer que les ÉPI sont sans défauts et de la bonne taille.
- ▶ Enlever les bijoux, attacher les cheveux longs.

PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS



1 BLOUSE

- ▶ Enfiler la blouse, l'attacher au cou et à la taille.



2 MASQUE

OU

APR

- ▶ Placer un masque ou un masque avec visière sur le visage en couvrant le nez et le menton, et l'attacher.



- ▶ Modeler la pince nasale à la forme du nez.



- ▶ Prendre un appareil de protection respiratoire (APR) dans le creux de la main en laissant pendre les courroies.



- ▶ Placer l'APR pour couvrir le menton et le nez.



- ▶ Passer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête; passer la courroie inférieure et la placer autour du cou, sous les cheveux.



- ▶ S'il y a une pince nasale, la modeler à la forme du nez et vérifier l'étanchéité de l'APR.



3 PROTECTION OCULAIRE

- ▶ Mettre les Lunettes ou la visière.



4 GANTS

- ▶ Mettre les gants, couvrir les poignets de la blouse.



ÉTAPES POUR RETIRER LES ÉPI

1 GANTS

- ▶ Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au haut de la paume.
- ▶ Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même.
- ▶ Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.
- ▶ Glisser l'index et le majeur nus sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.
- ▶ Écarter le gant de la paume en le tirant vers les doigts et le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre dedans. Puis jeter les gants dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

2 BLOUSE

- ▶ Détacher la blouse sans se contaminer.
- ▶ Saisir la base des attaches du cou et ramener la blouse vers l'avant.
- ▶ Saisir l'intérieur de la manche opposée, la faire glisser sans la retourner pour dégager la main.
- ▶ Avec la main dégagée, procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- ▶ Rouler la blouse en boule en évitant de toucher l'extérieur.
- ▶ Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

3 PROTECTION OCULAIRE

- ▶ Pour retirer les lunettes ou la visière, manipuler l'équipement par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant. Jeter dans le contenant approprié.



4 MASQUE

OU

APR

- ▶ Pour retirer le masque, détacher les attaches du bas et celles du haut (ou saisir les élastiques).
- ▶ Tirer le masque vers l'avant à l'aide des attaches en évitant de toucher l'extérieur.
- ▶ Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS ET SORTIR DE LA PIÈCE

- ▶ Pour retirer l'APR, pencher la tête légèrement vers l'avant, passer la courroie inférieure par-dessus la tête puis la courroie supérieure en évitant de toucher le filtre.
- ▶ Jeter dans le contenant approprié.



PROCÉDER À L'HYGIÈNE DES MAINS

LISTE DES ÉQUIPEMENTS DE SECOURS REQUIS

Trousse de premiers secours

- Masques de procédure
- Protection oculaire
- Masque de poche et filtres (HEPA ou antiviral)
- Solution hydroalcoolique
- Courroie serre-tête (masque de poche)
- Blouse de protection (optionnelle)

Matériel de secours

- Aquaplane
- Bouées (annulaires, tubes ou torpilles) – éviter VFI

ENTRAÎNEMENT DES SAUVETEURS

Item	Nom de l'item	Aucun contact requis	Utilisation de mannequins*
2a	Condition physique : Course – nage – remorquage	✓	
2b	Condition physique : sprint de sauvetage	✓	
2c	Condition physique : Transport d'une victime		✓
6	Entrées à l'eau et sorties de victime	✓	✓
7	Utilisation d'une embarcation de sauvetage	✓	
8	Habilités de plongée en apnée	✓	
9	Recherche d'une personne perdue sur une plage continentale	✓	✓
10a	Victime en détresse ou en train de se noyer	✓	✓
10b	Prise en charge d'une victime qui ne respire pas		✓
10c	Prise en charge d'une victime blessée à la colonne vertébrale		✓
10d	Nageur blessé en situation de surveillance aquatique	✓	✓
11	Situation de surveillance aquatique	✓	✓

*Mannequins oranges de sauvetage sportifs et/ou mannequins RCR dépendant de l'item

POLITIQUE HARCÈLEMENT ET LES INCONDUITES DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

La Société de sauvetage s'engage à mettre de l'avant tout principe ou action visant à établir un milieu sain, respectueux et sécuritaire afin d'encourager les relations harmonieuses entre ses membres.

Pour ce faire, une Politique sur le harcèlement et les inconduites est présentement en vigueur, cette dernière s'applique dans toutes les activités officielles ou lors des cours de formation ou de recertifications.

Nous vous invitons à consulter votre tableau de bord sur www.sauvetage.qc.ca pour voir son application.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Se **laver les mains** fréquemment
- **Distance de 2 m** :
 - Interventions de prévention et de sauvetage
- Protocole pour les cas déclaré du personnel et gestion des équipes de travail
- Prévoir les ÉPI appropriés (interventions à moins de 2 m)
- **Désinfecter** les surfaces et les objets
- **Organiser des cours de sauvetage**
- Vérifier avec vos employés l'**accessibilité des équipements de secours et de protection requis**
- **Se tenir informé** sur l'évolution de la situation

AVERTISSEMENT

- Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication.
- À l'ère de la COVID-19, qui évolue rapidement, la Société de sauvetage Canada continuera de mettre à jour les bulletins d'information liés à la COVID-19 au fur et à mesure que les résultats les plus récents de la recherche seront disponibles. L'information contenue dans ce document ne remplace ni ne supplante les directives énoncées par les autorités de santé locales, provinciales/territoriales ou fédérales.
- Dans le contexte de la pandémie COVID-19, il est important de suivre les directives de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et du Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) pour éviter la contamination. L'APSAM et la Société de Sauvetage a traduit certaines de ces directives sous forme de méthodes de travail afin d'aider les milieux de travail dans la prise en charge de la prévention en santé et sécurité du travail. Les recommandations proviennent de la somme des lectures en date du 6 juin 2020 et pourraient évoluer.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

DOSSIER SPÉCIAL : WWW.SAUVETAGE.QC.CA

ALERTE@SAUVETAGE.QC.CA



CORONAVIRUS

COVID-19



SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE